

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DES FAMILLES, DE L'AUTONOMIE ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

**Arrêté du 18 décembre 2025 portant radiation de la liste des spécialités pharmaceutiques prises en charge en sus des prestations d'hospitalisation mentionnée à l'article L. 162-22-7 du code de la sécurité sociale**

NOR : SFHP2535834A

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées et la ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L. 162-22-7 et R. 162-37-2 à R. 162-37-5 ;

Vu l'arrêté du 4 avril 2005 modifié pris en application de l'article L. 162-22-7 du code de la sécurité sociale et fixant la liste des spécialités pharmaceutiques prises en charge par l'assurance maladie en sus des prestations d'hospitalisation ;

Considérant qu'en application de l'article R. 162-37-4 du code de la sécurité sociale (CSS), peuvent être radiés de la liste des spécialités pharmaceutiques facturables en sus des prestations d'hospitalisation visée à l'article L. 162-22-7 du CSS, dans la ou les indications considérées, les médicaments qui ne respectent pas, notamment, la condition mentionnée au 3° du I de l'article R. 162-37-2 du même code permettant leur inscription sur cette liste (condition tenant à un niveau d'amélioration du service médical rendu de la spécialité, dans la ou les indications considérées, apprécié au regard des critères mentionnés au II de l'article R. 162-37-3, majeur, important, modéré ou mineur, voire absent, lorsque, dans ce dernier cas, les comparateurs pertinents sont déjà inscrits sur la liste, dans la ou les indications considérées) ;

Considérant que les ministres compétents ont décidé de radier de la liste des spécialités pharmaceutiques facturables en sus des prestations d'hospitalisation visée à l'article L. 162-22-7 du CSS, les médicaments relevant du présent arrêté et mentionnés dans son annexe I, dans les indications considérées, au motif de l'absence d'amélioration du service médical rendu de ces médicaments et de l'absence d'inscription sur cette liste de leurs comparateurs pertinents respectifs, dans les indications considérées,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – La liste des spécialités pharmaceutiques facturables en sus des prestations d'hospitalisation visée à l'article L. 162-22-7 du code de la sécurité sociale est modifiée conformément aux dispositions figurant en annexe.

**Art. 2.** – Le présent arrêté entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

**Art. 3.** – Le présent arrêté sera publié, ainsi que son annexe, au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 18 décembre 2025.

*La ministre de la santé, des familles,  
de l'autonomie et des personnes handicapées,  
Pour la ministre et par délégation :*

*La sous-directrice  
du financement  
du système de soins,*

C. DELPECH

*La ministre de l'action  
et des comptes publics,*

Pour la ministre et par délégation :

*La sous-directrice  
du financement  
du système de soins,*

C. DELPECH

*La sous directrice de la politique  
des produits de santé et de la qualité  
des pratiques et des soins,*

E. COHN

## ANNEXE

*(5 radiations)*

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, les spécialités ci-dessous sont radiées de la liste des spécialités pharmaceutiques facturables en sus des prestations d'hospitalisation visée à l'article L. 162-22-7 du code de la sécurité sociale, pour l'ensemble de leurs indications.

Dénomination Commune Internationale	Libellé de la spécialité pharmaceutique	Code UCD	Libellé de l'UCD	Laboratoire exploitant ou titulaire de l'autorisation de mise sur le marché
DOXORUBICINE LIPOSO-MALE PÉGYLÉE	CAELYX 2 mg/ml, Solution à diluer pour perfusion, flacon de 10 ml	3400891944600	CAELYX PEG 2MG/ML PERF FL10ML	BAXTER
DOXORUBICINE LIPOSO-MALE PÉGYLÉE	CAELYX 2 mg/ml, Solution à diluer pour perfusion, flacon de 25 ml	3400892294834	CAELYX PEG 2MG/ML PERF FL25ML	BAXTER
DOXORUBICINE LIPOSO-MALE PÉGYLÉE	ZOLSKETIL PEGYLATED LIPOSO-MAL 2 mg/mL, dispersion à diluer pour perfusion, flacon de 10 ml	3400890023610	ZOLSKETIL 2MG/ML DISP FL10ML	ACCORD HEALTHCARE France SAS
DOXORUBICINE LIPOSO-MALE PÉGYLÉE	ZOLSKETIL PEGYLATED LIPOSO-MAL 2 mg/mL, dispersion à diluer pour perfusion, flacon de 25 ml	3400890023627	ZOLSKETIL 2MG/ML DISP FL25ML	ACCORD HEALTHCARE France SAS
REZAFUNGINE	REZZAYO 200 mg, poudre pour solution à diluer pour perfusion	3400890037228	REZZAYO 200MG PERF FL	MUNDIPHARMA SAS